HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN

Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE 2035 2050

FOCUS
MODES ET LIEUX DE VIE

Protéger les liens, aménager les lieux

Octobre 2026

FRANCE 2035 2050

COMMENT VIVRONS-NOUS EN FRANCE DEMAIN ?

Sous la direction de Clément Beaune

Focus

MODES ET LIEUX DE VIE

HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN

Liberté
Égalité
Fraternité

OCTOBRE 2026

SOMMAIRE

Introduction **6**

1. Objectif 2035 : faire face à l'effritement des liens sociaux **7**

1.1. Retisser les liens dans une société où les temps communs se raréfient, le numérique s'impose et la solitude progresse 7

1.2. Adapter notre organisation sociale à des parcours de vie moins linéaires 13

1.3. Repenser les lieux de vie face aux nouveaux besoins sociaux, territoriaux et climatiques 14

2. Objectif 2050 : retrouver l'épaisseur des modes et lieux de vie et la force des récits communs **16**

2.1. Faire de la culture un levier de cohésion et de souveraineté 16

2.2. Préserver l'autonomie et recréer de l'engagement dans une société plus numérisée et individualisée 19

2.3. Construire les conditions d'une vie habitable sur l'ensemble du territoire 21

Conclusion **25**

Annexe – Composition du groupe de travail sur les modes et lieux de vie 27

Ce focus reproduit un chapitre du rapport Comment vivrons-nous en France demain ? *du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan (à paraître).*

Focus – **Modes et lieux de vie**

Protéger les liens, aménager les lieux

Fabrice Aubert, directeur général adjoint de Nexity, maître des requêtes au Conseil d'État

Constance Rivière, directrice générale du Palais de la Porte Dorée, conseillère d'État

Rapporteurs :

Sarah Bronsard et Mattéo Torres (conseillers transversaux, HCSP)

« Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre. »
Hans Jonas, 1979[1]

[1] Jonas H. (1979), *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Francfort.

Introduction

Comment se projeter dans des modes de vie désirables en 2050, lorsque la plupart des imaginaires du futur nous conduisent vers des mondes abîmés, inhabitables ou autoritaires ? Allant des catastrophes naturelles à la mise en place de régimes totalitaires – le plus souvent les deux ensemble –, la littérature dystopique comme la prospective récente, presque tous domaines confondus, offrent peu de grain à moudre aux optimistes : les rapports du GIEC pointent les risques d'inhabitabilité de nombreux territoires à long terme ; les études médicales alertent sur des dangers sanitaires émergeant de toute part ; les sciences politiques théorisent la fragilisation de la démocratie et de la paix partout dans le monde. Même s'il est impossible d'éviter l'inquiétude face à tant de risques, nous avons cherché les ressorts qui nous permettraient de passer de la paralysie à la remobilisation. Pour cela, il nous a semblé nécessaire de retrouver et de remettre, d'abord et partout, de l'épaisseur face aux tiraillements du monde contemporain : épaisseur des corps, qui correspond à un besoin humain fondamental de soin et de lien ; épaisseur des lieux et des expériences pour faire contrepoint à un morcellement susceptible de ronger en profondeur la cohésion sociale ; épaisseur du temps enfin, en réaction à une accélération généralisée (de l'information, de la consommation, des transports, des modèles numériques, etc.).

Remontons donc d'abord en l'an 2000 pour appréhender, sur un demi-siècle, les sujets de temps long que sont les modes de vie. Depuis le début du millénaire en effet, les modes de vie des Françaises et des Français ont été transformés par la révolution numérique, les mutations socio-économiques, les évolutions démographiques et les recompositions territoriales. Nos enfants, nos jeunes, ceux qui seront adultes et en responsabilité dans vingt-cinq ans, peinent déjà à imaginer un monde où l'on n'était pas joignable en permanence, où le quotidien comportait des « temps morts », où l'on regardait une émission à heure fixe, où la question de l'impact environnemental de nos consommations n'était pas omniprésente, et où la guerre semblait appartenir au passé du monde : la fameuse « fin de l'Histoire », cette victoire définitive des démocraties, que prédisait Francis Fukuyama dans les années 1990 et à laquelle nous avons voulu croire.

L'Histoire est pourtant vite revenue. Le point de départ se situe quelque part entre le boom d'internet, les premiers rapports du GIEC en 1990 et 1992, le 11 septembre 2001 ou l'accession du Front national au second tour de la présidentielle en mai 2002. Ces événements ont fragilisé les équilibres hérités de l'après-guerre. Depuis lors, ces fractures se sont approfondies, dans un contexte marqué par la remise en cause des démocraties, une augmentation des migrations dans le monde, et une individualisation accrue des trajectoires.

L'impact de ces tendances de fond sur les modes de vie des Françaises et des Français a été aussi fondamental que peu pensé ou accompagné. Il est à cet égard symptomatique que ce

chapitre soit pour la première fois présent dans un exercice de prospective de cette ampleur. Seul le lien entre l'immigration et les modes de vie est régulièrement invoqué dans le débat public, mais uniquement comme une peur sur une supposée remise en cause de traditions françaises, sans que sa part dans la singularité des modes de vie français (scène culturelle mondiale, francophonie, mariages mixtes, alimentation, etc.) ne soit reconnue, ni que les défis qu'elle pose (y compris la place des religions, la structuration de l'espace urbain, l'apprentissage des langues, les circulations, etc.) ne soient sereinement appréhendés. L'impact, pourtant plus nouveau sur le plan anthropologique, de l'accélération, de la virtualisation et de la déconnexion du vivant est en revanche beaucoup moins analysé.

Dans ce contexte, si l'on se place du point de vue des individus, les peurs et les aspirations ont évolué, jusqu'à faire de la solitude l'un des grands maux contemporains, des ruptures de vie la norme, et des références collectives des vestiges fragiles. Nous sommes aujourd'hui à un point de bascule : conscients de l'ampleur des transformations à l'œuvre mais encore tentés de croire que quelques ajustements suffiront à préserver nos modes de vie.

À l'horizon 2035, nous avons considéré que, sauf catastrophe majeure qui rendrait en toute hypothèse cet exercice prospectif vain, le plus probable serait une accélération des tendances à l'œuvre, augmentant les fissures liées à l'écart entre la puissance de ces transformations, les modalités d'intervention publique, les aspirations des jeunes générations et les possibilités d'agir. Pour cette première période, nous avons donc cherché à caractériser ces tendances et pointer les risques qui imposent une action des pouvoirs publics. L'urgence nous a semblé porter sur la prise de conscience, la reprise de contrôle et l'accompagnement de la résilience comme de l'adaptabilité des modes de vie.

1. Objectif 2035 : faire face à l'effritement des liens sociaux

À l'horizon 2035, la trajectoire tendancielle la plus vraisemblable est celle d'une intensification des tendances déjà à l'œuvre – fragmentation du lien social, dégradation du collectif, creusement des inégalités territoriales et intergénérationnelles –, portée par une tension croissante entre persistance des crises, nouveaux usages et attachement aux modes de vie hérités.

1.1. Retisser les liens dans une société où les temps communs se raréfient, le numérique s'impose et la solitude progresse

Les sociabilités françaises se recomposent en profondeur. Les liens hérités – le voisinage, le travail, la famille élargie – ne disparaissent pas, mais ils ont perdu une partie de leur évidence. À leur place s'installent des liens construits autour d'affinités, de projets ou de communautés : plus souples, mais aussi plus fragiles, plus dépendants de la volonté continue de les entretenir.

Les modalités de rencontre évoluent également. Pour les jeunes générations, les plateformes numériques sont devenues le principal vecteur de formation des couples[1]. En parallèle, les structures familiales se diversifient : trois enfants sur dix vivent avec un seul parent. Les familles recomposées redessinent les solidarités de proximité. Dans ce paysage, l'amitié occupe une place croissante, non plus comme supplément affectif, mais comme lien de substitution aux appartenances défaillantes. Plus choisie, reposant sur une réciprocité active, elle est à la fois plus fragile et, pour beaucoup, plus signifiante.

Cette réalité prend des formes concrètes et nouvelles : on partage un logement avec des amis au-delà de 30 ans, on élève des enfants en coparentalité choisie, on anticipe sa vieillesse en communauté de proximité. Ces pratiques témoignent d'une réinvention des solidarités ordinaires. Les droits relatifs à la famille et à la protection sociale, qui reposent encore largement sur le modèle du couple et de la famille nucléaire, n'ont pas encore accompagné ces évolutions. Un ami proche n'a aucun droit reconnu en cas d'hospitalisation, aucune existence dans un dossier de logement social, aucune place dans nos catégories fiscales.

À l'horizon 2035, **les politiques familiales, sociales et résidentielles devront être adaptées à la diversification des structures familiales et des liens de solidarité**. Cette adaptation supposera une meilleure prise en compte des familles monoparentales et recomposées, des situations de coparentalité et des solidarités intergénérationnelles ou amicales, notamment dans l'accès au logement, aux droits sociaux et fiscaux, et aux dispositifs de soutien. Cela pourrait passer par l'élargissement des critères d'accès au dispositif Visale[2] pour les familles monoparentales, l'adaptation des critères d'accès au logement social et par une évolution de certains droits fiscaux pour les orienter davantage sur les besoins de l'enfant que sur la structure du ménage. **La question de la reconnaissance juridique de ces nouveaux liens devra aussi être posée, qu'elle passe par un élargissement du PACS, par la création de nouveaux statuts pour les liens dépassant la famille nucléaire classique ou par une évolution des règles d'héritage et de transmission.**

À l'horizon 2035, la place du numérique dans nos vies n'aura cessé de croître. Elle aura permis de simplifier un certain nombre de démarches, d'automatiser des tâches pénibles, d'individualiser certains besoins, qu'il s'agisse d'éducation, de santé ou de culture, de favoriser le travail à distance. Mais elle n'aura sans doute pas encore été assortie des outils de régulation permettant d'en éliminer la part la plus toxique : addiction aux écrans, prolifération du mensonge et des *fake news*, segmentation du corps social, inégalités, troubles de l'attention.

[1] Selon l'enquête CSF-2023, plus de six femmes sur dix et près de trois hommes sur quatre de moins de 30 ans déclarent avoir déjà vécu une expérience romantique ou sexuelle en ligne.

[2] Visale est un dispositif gratuit de cautionnement locatif, proposé par Action Logement, qui permet au bailleur de se prémunir contre les impayés de loyer et, dans certaines limites, contre les dégradations locatives. L'accès au dispositif est centré sur les moins de 30 ans et sur certains salariés après 30 ans.

Autant de conséquences directes ou indirectes dont découlent des impacts négatifs de long terme sur la santé mentale, les capacités cognitives et les modes de sociabilité.

Sur ce dernier point, le paradoxe est saisissant : jamais les Français n'ont eu autant d'outils de contact, et jamais le sentiment de solitude n'a été aussi répandu. Et il n'est plus l'apanage du grand âge. En 2026, 22 % des Français déclarent se sentir souvent ou toujours seuls, proportion qui atteint 35 % chez les 18-24 ans[1]. Ce recul du lien, accéléré par la crise du Covid, tient moins à un manque de connexions qu'à un appauvrissement des relations durables. Les chiffres sont significatifs : 62 % des Français préfèrent rester chez eux plutôt que de voir des proches, et 73 % estiment que le bonheur passe d'abord par s'occuper de soi-même. Le repli n'est pas subi. Il est, de plus en plus, choisi.

Figure 1 – Le bonheur cocoon : la tentation du repli

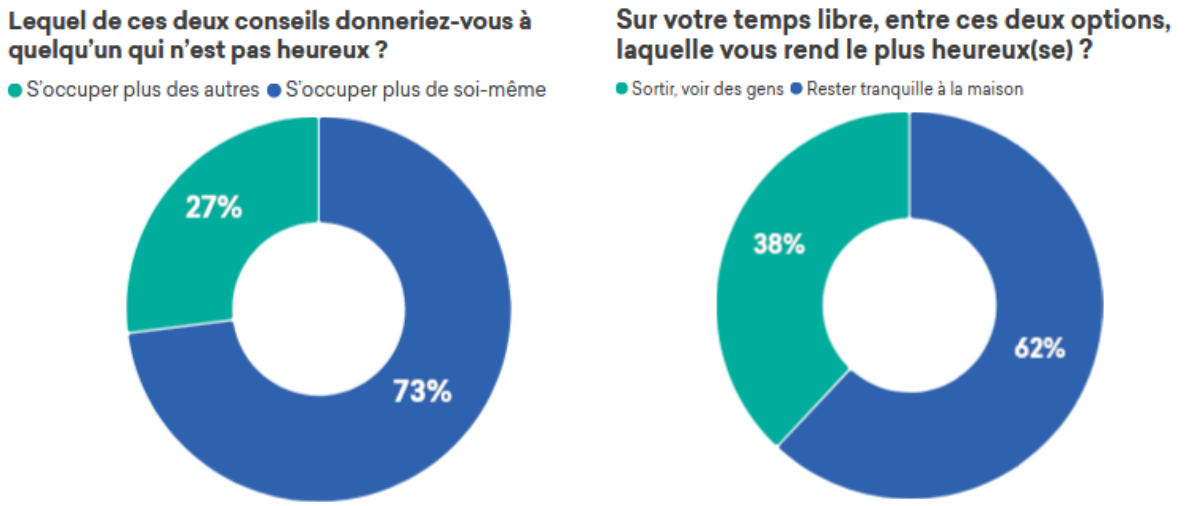

Source : Destin Commun

Le bien-être individuel tend à devenir un principe d'organisation prioritaire des choix de vie, parfois au détriment des formes d'engagement collectif et des sociabilités ordinaires. À l'horizon 2035, le risque serait de passer d'un numérique qui assiste les relations à un numérique qui les remplace : assistants agentiques, robots sociaux ou compagnons d'IA générative pensés pour soutenir l'autonomie pourraient contribuer à installer une compagnie sans réciprocité humaine.

[1] Étude Destin Commun, 2026.

L'extrême rapidité de diffusion de l'IA générative amplifie ce risque. En 2025, en France, 59 % des 18-24 ans déclaraient utiliser l'IA pour discuter et demander conseil. L'outil n'est plus seulement un réseau entre humains, il devient l'interlocuteur à la place de l'humain. L'intermittence croissante des liens, le repli dans des espaces individuels et l'affaiblissement des sociabilités ordinaires composent ainsi une même menace : celle d'une société où les individus multiplient les interactions sans lien durable, et finissent par vivre côte à côte plutôt qu'ensemble.

Pour y faire face, la France devrait **favoriser les espaces et les temps de déconnexion numérique dans certains lieux collectifs** – universités, transports, espaces publics – afin de préserver l'attention partagée et les rythmes sociaux.

Plusieurs pays, comme le Japon ou l'Allemagne, expérimentent désormais des politiques destinées à limiter les effets des usages numériques sur l'espace public. Au-delà de leur efficacité propre, ces dispositifs ont le mérite de rendre visible un enjeu plus large de société : l'attention.

Près de 70 % des Français estiment que la société va trop vite et qu'un ralentissement serait nécessaire, et environ un quart se déclare proche du *burn-out*, signe que l'épuisement attentionnel déborde largement la sphère professionnelle. Les Français consacrent déjà en moyenne près de quatre heures par jour à leur usage personnel des écrans, tandis que près de quatre jeunes de 18 à 24 ans sur dix déclarent dépasser cinq heures quotidiennes. À ce rythme, un trentenaire en 2035 pourrait avoir consacré l'équivalent de six à sept années de sa vie éveillée à regarder des écrans. Le contraste avec la baisse de la lecture est particulièrement saisissant : les moins de 25 ans passent en moyenne 35h16 par semaine devant les écrans, contre seulement 3h18 à lire des livres, soit près de onze fois plus de temps d'écran que de lecture[1].

La progression du « *brain rot*[2] » traduit un risque plus profond que la seule perte d'attention : l'affaiblissement de la capacité de discernement et de la résistance aux contenus violents ou faux. L'IA générative ajoute une dimension supplémentaire : en rendant le faux indiscernable du vrai, elle trouble le rapport même à la réalité des images et fragilise la capacité à exercer un jugement critique, condition pourtant élémentaire de la vie démocratique. Les *micro-dramas*, vidéos très courtes (moins d'une minute) destinées à être regardées sur un téléphone, illustrent ce glissement. Il s'agit d'un marché qui dépasse déjà celui du cinéma en Chine, progresse

[1] Centre national du livre (2025), *Baromètre « Les Français et la lecture ». Résultats 2025*, étude réalisée par Ipsos, rapport complet, avril.

[2] Le terme « *brain rot* » (« pourrissement du cerveau »), élu mot de l'année 2024 par l'Oxford University Press, désigne la dégradation des capacités cognitives et émotionnelles attribuée à une consommation excessive de contenus numériques courts, répétitifs et peu stimulants intellectuellement.

rapidement en Europe et repose sur une mécanique d'addiction assumée. Ces formats menacent non seulement notre capacité d'attention et de concentration, mais altèrent aussi considérablement la qualité du contenu visionné.

À l'horizon 2035, l'IA pourrait avoir profondément modifié le rapport au savoir et à l'information : recherche, rédaction, traduction, synthèse, mémorisation pourraient être massivement déléguées à des systèmes numériques, au risque d'atrophier des capacités que seule la pratique autonome permet de construire. La fracture décisive pourrait opposer ceux qui sauront s'en servir sans s'y soumettre, et ceux pour qui ces outils seront devenus une béquille cognitive permanente.

Le principe de précaution devrait nous conduire à faire de l'attention un enjeu de santé publique et à prôner le maintien des apprentissages fondamentaux en partant d'une idée simple : avant de rêver faire de l'IA le levier d'un humain « augmenté », éviter qu'elle ne conduise, par délégation et dégradation progressives de nos capacités d'attention, de jugement et de lien, à l'émergence d'un humain « diminué ». Les décisions sur l'usage de ces technologies, leur régulation et la place qui leur est accordée (ou refusée) devront être prises en tenant compte de l'impact global, sans cloisonnement, sur deux paramètres fondamentaux : l'intégrité du cerveau humain et la protection de nos libertés.

Afin de préserver les capacités cognitives des jeunes, la France devrait **adopter une loi-cadre sur l'économie de l'attention**, articulée autour de trois axes : la transparence des algorithmes de recommandation ; l'interdiction des mécanismes de conception addictive à destination des mineurs de moins de 15 ans ; et l'intégration d'indicateurs de santé attentionnelle aux politiques de santé publique.

Les difficultés rencontrées par la loi de 2018 sur l'interdiction des téléphones portables dans les écoles et les collèges montrent qu'il ne suffit pas d'interdire. Les usages numériques doivent être distingués selon leurs effets sur l'attention, le sommeil ou le cyberharcèlement, en associant établissements, familles et collectivités autour de règles simples. L'objectif n'est pas d'effacer le numérique, entré dans la vie quotidienne, mais d'en reprendre collectivement la maîtrise.

Il faut également sanctuariser des espaces dépourvus de numérique **pour les enfants**. Les espaces les plus sensibles, notamment l'école primaire et le collège pour les apprentissages fondamentaux, pourraient être pensés comme des lieux sans écrans ni IA, hors enseignements dédiés à la compréhension et à la maîtrise de ces technologies.

Former à l'attention ne consistera pas seulement à limiter certains usages numériques, mais aussi (surtout) à développer les activités qui apprennent à se concentrer dans la durée, à accepter l'erreur et à progresser par la pratique : lecture, musique, arts, sciences expérimentales ou sport.

Il conviendra par ailleurs d'accorder des moyens à la recherche indépendante sur les effets à long terme des nouvelles technologies sur le cerveau humain et tirer les conséquences des résultats qui en découleront.

Enfin, à mesure qu'une part croissante de l'existence se déroule dans des environnements virtuels ou hyper personnalisés, les besoins d'ancrage, de stabilité et d'expériences partagées se renforcent. Il y a dans ce désir anthropologique fondamental et sa résurgence contemporaine un levier pour agir, à condition que la puissance publique accepte de jouer ce rôle contracyclique. La qualité des relations constitue l'un des meilleurs prédicteurs de santé, de bonheur et de longévité[1]. Les Français eux-mêmes en témoignent : leurs meilleurs souvenirs renvoient massivement à des expériences collectives, repas familiaux, fêtes ou moments partagés[2].

Afin de réinvestir les liens de proximité, il faudra **reconnaître les infrastructures ordinaires de sociabilité** – commerces de proximité, bibliothèques, équipements culturels et sportifs, associations, etc. – **comme des actifs essentiels de cohésion sociale**. Cela suppose de sécuriser leur présence dans les territoires par des outils différenciés selon les secteurs : préemption ou portage public des murs, garanties de loyers, soutien à l'usage partagé des locaux et dispositifs spécifiques pour les activités marchandes et non marchandes. Et de lutter de façon proportionnée contre tout ce qui vient les fragiliser, de la concentration commerciale à la concurrence parfois déloyale des grandes plateformes de vente en ligne et au déplacement de la consommation et du loisir vers des grandes zones commerciales de périphérie.

Dans le même esprit, il conviendra de **développer une stratégie nationale de prévention de la solitude,** portée de manière interministérielle et structurée autour du repérage précoce via les professionnels de santé de proximité (médecins généralistes, pharmaciens, travailleurs sociaux), un renforcement du soutien aux associations, et le maintien de lieux collectifs accessibles dans les territoires à faible densité relationnelle. Plusieurs pays, dont le Royaume-Uni, le Japon, l'Allemagne ou la Corée du Sud, ont déjà engagé de telles démarches. Elles montrent toutefois que la reconnaissance politique du sujet ne suffit pas : seules des politiques durablement financées, territorialisées et évaluées produisent des effets[3].

[1] Mission of the Harvard Study of Adult Development (HSAD).

[2] Inserm, ANRS-MIE (2024), *Premiers résultats de l'enquête CSF-2023. Contexte des sexualités en France*, 13 novembre ; chiffres *Destin Commun*, 2026.

[3] Goldman N., Khanna D., El Asmar M. L., Qualter P. et El-Osta A. (2024), « Addressing loneliness and social isolation in 52 countries: a scoping review of national policies », *BMC Public Health*, vol. 24, article 1207, mai.

Aussi, l'isolement social aurait des effets non négligeables sur la santé humaine et la mortalité : il pourrait être comparé à la consommation de 15 cigarettes par jour[1].

1.2. Adapter notre organisation sociale à des parcours de vie moins linéaires

L'allongement de l'espérance de vie ne conduit pas seulement à étirer les âges de la vie : il en recompose les équilibres. **L'entrée dans l'âge adulte est plus tardive, la vieillesse se fragmente en plusieurs étapes, tandis que les sexagénaires et septuagénaires, souvent actifs (professionnellement, socialement, etc.), demeurent une classe d'âge impensée**, un âge encore insuffisamment reconnu dans notre organisation sociale.

Les seuils traditionnellement associés à l'entrée dans la vie adulte – accès à l'emploi stable, décohabitation, installation en couple ou arrivée des enfants – n'ont cessé de se décaler vers un âge plus tardif. Entre 1973 et 2013, la part des jeunes de plus de 25 ans habitant encore chez leurs parents est passée de 13 % à plus de 20 %, soit un jeune sur cinq. Cet accès sans cesse retardé aux éléments essentiels d'installation dans l'existence, notamment le logement, nourrit les tensions intergénérationnelles mais aussi le vote des jeunes générations pour des partis populistes ou l'abstention.

À l'horizon 2035, les trajectoires pourraient devenir encore moins synchronisées, marquées par des transitions successives : périodes de formation plus longues ou plus nombreuses, disparition d'un nombre considérable de métiers entraînant des discontinuités, augmentation des périodes d'inactivité et de chômage, reconversions professionnelles, retours temporaires dans la famille d'origine. La linéarité des rythmes de vie ferait place à une succession de seuils franchis à des rythmes de plus en plus différenciés selon les désirs et les ressources de chacun.

Cette évolution pourrait accentuer les tensions entre les générations, notamment autour de l'accès au logement, à l'emploi stable et au patrimoine. À cet horizon, la disparition des générations du baby-boom entraînera une « grande transmission » patrimoniale, susceptible de renforcer encore le rôle de l'héritage dans les trajectoires individuelles et les inégalités économiques[2].

L'allongement de l'espérance de vie en bonne santé fait émerger **une nouvelle période de la vie, située entre 60 et 75 ans, qui représentera en 2035 près de 20 % des Français**. Elle se

[1] Office of the U.S. *Surgeon General (2023), Our Epidemic of Loneliness and Isolation. The U.S. Surgeon General's Advisory on the Healing Effects of Social Connection and Community*, Washington, D.C., U.S. Department of Health and Human Services.

[2] Près de 9 000 milliards d'euros de patrimoine sont appelés à changer de main d'ici 2035, avec des héritages perçus en moyenne après 50 ans, alors que les besoins les plus importants sont entre 25 et 40 ans.

caractérise par une autonomie préservée, une meilleure santé qu'aux générations précédentes au même âge, et une sortie progressive des contraintes professionnelles, autant de traits insuffisamment reconnus dans notre organisation sociale.

Entre 60 et 75 ans, des millions de Français sont libérés des contraintes professionnelles les plus lourdes et porteurs d'une expérience que les outils numériques ne peuvent ni remplacer ni synthétiser. À l'horizon 2035, l'enjeu sera de **créer les conditions pour que leur engagement soit désiré et source de bienfaits réciproques** : statuts adaptés, temps reconnu, lieux d'accueil, formes souples de mentorat, d'accompagnement scolaire ou de bénévolat de proximité. Cette période devrait être reconnue comme un âge à part entière, celui de la transmission et de la participation.

1.3. Repenser les lieux de vie face aux nouveaux besoins sociaux, territoriaux et climatiques

L'épaisseur des lieux, c'est ce qui reste quand on a enlevé la fonctionnalité pure : la possibilité de s'y reconnaître, d'y être reconnu, d'y revenir. La notion de « lieu de vie » dépasse celle de logement : elle englobe l'ensemble des espaces du quotidien, du domicile aux espaces publics, en passant par les tiers-lieux et les formes émergentes d'habitat partagé. À l'horizon 2035, l'enjeu porte non seulement sur la quantité de logements disponibles, mais aussi sur leur insertion dans les bassins de vie et d'emploi, ainsi que sur leur adaptation aux transformations démographiques, sociales, territoriales et climatiques déjà engagées.

La croissance démographique et économique se concentre dans un nombre limité de métropoles, tandis que les aspirations à davantage de proximité et d'équilibre progressent. Le développement du télétravail pourrait renforcer l'attractivité de certaines villes moyennes bien connectées, conciliant accès à l'emploi, services et qualité de vie.

Une inadéquation croissante se manifeste entre les caractéristiques du parc existant – près de 37 millions de logements, dont une grande partie construite avant les premières réglementations thermiques – et l'évolution des besoins sociaux, démographiques et climatiques. Cette tension est particulièrement visible dans les zones où la crise du logement s'installe dans une forme de « permacrise », concentrant difficultés d'accès à la propriété, pression sur le marché locatif et situations de mal-logement concernant environ 4 millions de personnes.

Elle renvoie également à des évolutions structurelles : réduction de la taille moyenne des ménages (passée de 2,9 personnes en 1975 à 2,2 aujourd'hui), progression des familles monoparentales (passée de 9,4 à 25,9 % de l'ensemble des familles entre 1975 et 2021, selon

l'Insee), vieillissement démographique[1] et diversification des trajectoires résidentielles. Les logements qui avaient été conçus pour des familles stables et plus nombreuses sont moins adaptés à des besoins évolutifs au cours de vies plus longues et plus fragmentées.

La France devra **adapter le parc de logements aux nouvelles structures familiales** : faciliter la division de grands logements sous-occupés, développer des baux plus flexibles, des **typologies de logements modulables et de bâtiments réversibles.** Ces logements devront être capables de s'adapter dans le temps à l'évolution des usages, des ménages et des parcours de vie. Concrètement, cela supposera qu'un même bâtiment puisse accueillir différents usages et s'adapter aux différents moments de la vie (arrivée d'un enfant, séparation, vieillissement, colocation ou cohabitation intergénérationnelle), sans reconstruction lourde. Une telle politique publique pourrait notamment s'inspirer de l'exemple danois[2].

Canicules plus fréquentes et plus intenses, retrait-gonflement des sols argileux, qui concernent déjà plus de la moitié du territoire métropolitain, stress hydrique, risques de submersion marine : ces phénomènes modifient les conditions d'habitabilité de certains territoires. En France, un tiers des logements sont des bouilloires thermiques en été et 40 % d'entre eux ne sont pas équipés de protections solaires extérieures contre la surchauffe. L'adaptation du logement au climat n'est plus seulement une question énergétique : elle est devenue un déterminant de santé publique[3].

Sur le sujet des transports, il faut distinguer les réalités urbaines et rurales. En ville, où l'espace est rare et les alternatives de mobilité plus nombreuses, l'enjeu sera de réduire la place de la voiture individuelle au profit d'usages plus collectifs. Dans les territoires ruraux, où la voiture reste souvent indispensable, la priorité doit plutôt être de garantir l'accès à la mobilité en développant les véhicules propres, autonomes, les usages partagés (co-voiturage, autopartage), ainsi que le vélo électrique.

Au-delà du bâti et des circulations, l'habitabilité des territoires dépend de la place accordée au vivant. La limitation de l'artificialisation des sols, la végétalisation des villes et la préservation d'espaces naturels de proximité sont des leviers aussi importants que la rénovation thermique pour maintenir des conditions de vie soutenables.

[1] Voir le chapitre « Démographie et société(s) ».

[2] Le Danemark a développé une approche consistant à partir de la diversité réelle des formes familiales pour concevoir une offre de logements moins standardisée, capable d'accueillir couples, familles recomposées, parents seuls, seniors ou colocataires. À Copenhague, cette logique se traduit par une politique diversifiée des typologies de logements, combinant logements familiaux compacts, habitat partagé et formes résidentielles adaptées aux différents âges de la vie.

[3] Voir le chapitre « Environnement ».

Le modèle périurbain fondé sur la maison individuelle demeure largement dominant dans les préférences déclarées : environ 60 % des Français souhaiteraient y habiter, et il représente plus de la moitié des résidences principales. Mais il apparaît de moins en moins soutenable, humainement par l'effet d'éloignement et d'isolement qu'il génère, et environnementalement par l'artificialisation des sols et la consommation énergétique qu'il induit.

À l'horizon 2035, il conviendra de **lever les freins réglementaires, assurantiels et fiscaux** qui bloquent l'émergence de nouveaux lieux de vie et de sociabilité : espaces mutualisés en pied d'immeuble, lieux hybrides mêlant résidentiel et services, etc. Les blocages sont aujourd'hui principalement normatifs : il s'agira de créer des cadres juridiques permettant d'assurer ces espaces collectifs, de clarifier la responsabilité des porteurs de projet et d'expérimenter de nouveaux types de lieux de vie.

2. Objectif 2050 : retrouver l'épaisseur des modes et lieux de vie et la force des récits communs

Au cœur de notre réflexion, un principe s'est imposé : celui de l'habitabilité, entendue comme les conditions pour que nos vies conservent leur épaisseur face aux forces qui les amenuisent. Ce principe trouve un fondement philosophique dans ce qu'Hans Jonas formulait dès 1979 dans *Le Principe responsabilité*. C'est précisément cet horizon que les trois orientations esquissées ici – culturelle, du soin, des lieux de vie – cherchent à tenir.

Si 2035 impose de reprendre prise sur les tendances en cours, 2050 oblige à poser une question plus profonde : quelles conditions voulons-nous préserver pour qu'une vie humaine, libre et commune, demeure possible ? Certaines lignes de transformations sont déjà visibles : vieillissement, migrations, contrainte climatique, tensions sur les ressources, exigence de cohésion démocratique. L'enjeu ne sera plus seulement d'adapter les modes de vie existants, mais de redéfinir les conditions d'une vie commune soutenable.

Cela supposera des choix explicites : concilier l'individualisation des parcours avec la cohésion sociale ; faire des technologies un appui aux relations humaines, et non un substitut ; faire des communautés des espaces de cohésion plutôt que de fragmentation ; redonner à l'espace physique, celui des corps, des lieux et de la rencontre, une richesse suffisante pour résister à l'emprise du numérique.

2.1. Faire de la culture un levier de cohésion et de souveraineté

Dans une France de 2050 où la majorité des contenus culturels, des loisirs et de l'information sera produite, organisée et recommandée par des systèmes algorithmiques, **l'enjeu ne sera plus d'accéder à la culture mais d'échapper à la bulle**. Les lieux physiques de rencontre – bibliothèques,

salles de cinéma, salles de concert, théâtres, équipements sportifs – resteront des espaces de hasard et d'altérité, des endroits où l'on se retrouve sans avoir été trié par un algorithme. Ils ne fourniront plus seulement un service ; ils permettront une expérience commune. La puissance publique devra veiller à les préserver, y compris là où ce n'est pas rentable.

Encadré 1 – Regard territorial – L'exemple de Lens, de 2000 à 2050

En 2012, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais vécut deux événements culturels majeurs : l'inscription de son patrimoine minier à l'Unesco et l'ouverture du Louvre-Lens. Pour ce territoire profondément marqué par la fermeture des mines, ces gestes constituèrent à la fois une réparation symbolique et un pari d'avenir : réaffirmer une fierté blessée, tout en faisant de la culture le point de départ d'un nouveau développement local. Une douzaine d'années plus tard, le demi-million de visiteurs annuels masque une réalité plus vaste : à partir du musée, implanté sur vingt hectares d'un ancien carreau de mine transformé en parc urbain, une dynamique territoriale plus large s'est enclenchée – développement touristique, rénovation de l'habitat, nouvelles mobilités, requalification de friches industrielles. Le musée a servi des causes qui le dépassaient : emploi, santé, sport, solidarité, fierté territoriale. Il a dû se réinventer comme un lieu ouvert aux habitants, les associant à son projet stratégique.

À l'horizon 2050, les pouvoirs publics devraient préserver **et valoriser les lieux culturels de proximité comme espaces de sociabilité incarnée**. Les salles de cinéma, les médiathèques ou certains équipements culturels constituent des infrastructures essentielles de cohésion sociale et d'égalité territoriale. Leur maintien dans les territoires les plus fragiles mérite une attention particulière, d'autant plus forte que la généralisation des usages algorithmiques risque d'accentuer l'individualisation des parcours et des expériences.

Les espaces publics et les bâtiments publics sous-utilisés devraient être réaffectés à des usages collectifs – culturels, sportifs, associatifs ou éducatifs – au moyen d'outils juridiques simples, comme des baux civiques temporaires, afin de renforcer la vie locale sans engager systématiquement des investissements lourds.

À l'horizon 2050, l'essentiel des contenus culturels, de l'information, des loisirs et même des parcours éducatifs pourraient être produits, organisés et recommandés à partir de préférences individuelles. Présentée comme une extension de la liberté de choix, cette personnalisation algorithmique risque surtout d'enfermer chacun dans un univers de références de plus en plus étroit.

La souveraineté culturelle se joue dans la capacité d'une société à faire naître une diversité d'œuvres, de récits, d'auteurs et de sensibilités. À l'ère de l'IA générative et de la concentration des industries culturelles, préserver les conditions de la création est un enjeu démocratique autant qu'artistique. La multiplication de contenus standardisés ou produits à bas coût ne pourra que fragiliser les œuvres singulières, les modèles de rémunération des auteurs et la diversité des formes d'expression.

Afin de garantir la diversité culturelle et le pluralisme de l'information, une régulation publique renforcée des médias et des industries culturelles au sens large devra être mise en place : révision des règles françaises et européennes relatives à la concentration horizontale et verticale, afin de mieux prendre en compte le contrôle de la production, de la diffusion et de l'accès aux contenus ; protection renforcée des auteurs ; et mise en place de modèles de rémunération plus équilibrés face aux usages de l'IA générative.

La bataille culturelle se jouera autant dans la diffusion, la recommandation et la visibilité des œuvres que dans leur production. Dans un monde où l'accès aux contenus pourrait être médiatisé par un nombre réduit d'interfaces conversationnelles, la souveraineté culturelle dépendra de notre capacité à garantir que les œuvres singulières, les informations fiables et les récits communs soient accessibles. Cela imposera de maintenir une diversité des canaux de diffusion.

L'audiovisuel public, parce qu'il échappe davantage aux seules logiques du marché publicitaire et de la captation algorithmique de l'attention, pourrait devenir l'une des infrastructures les plus résilientes pour garantir une souveraineté culturelle. Cette réponse devra être française, avec France télévisions et Radio France, et européenne. Arte, qui dispose d'une identité européenne forte, pourrait ainsi devenir l'un des socles d'une grande plateforme culturelle européenne au service de la création, de la diversité et de la résistance à la paupérisation algorithmique des contenus.

À l'horizon 2050, **la France devra continuer à défendre la souveraineté culturelle nationale et européenne en agissant sur deux fronts**. Le premier est celui de la production : lutter contre l'hyperconcentration des industries culturelles et protéger les auteurs et leurs modèles de rémunération face à l'IA générative. Le second est celui de la diffusion : traiter les lieux culturels comme des biens communs, préserver le modèle de financement du cinéma, consolider l'audiovisuel public et soutenir l'internationalisation des œuvres françaises et européennes.

2.2. Préserver l'autonomie et recréer de l'engagement dans une société plus numérisée et individualisée

Dans une France où un habitant sur quatre aura plus de 65 ans en 2050, où les agents d'IA coordonneront une part croissante des démarches administratives, professionnelles et médicales, et où les parcours de vie comporteront en moyenne deux à trois reconversions majeures, la protection sociale conçue pour des trajectoires linéaires sera structurellement inadaptée. L'enjeu ne sera plus seulement d'accompagner les ruptures de vie, mais d'éviter qu'elles ne deviennent des ruptures de droits.

Cette logique supposera de **faire évoluer les droits sociaux vers une logique de droits portables**, mobilisables au fil des transitions : formation, reconversion, engagement, accompagnement familial, parentalité, soins.

Les effets de la transmission patrimoniale devront par ailleurs être anticipés : abaisser la fiscalité sur les donations avant 70 ans pour distribuer plus tôt le patrimoine ; développer le recours aux dispositifs permettant aux seniors de mobiliser leur patrimoine immobilier de leur vivant – viager, prêt viager hypothécaire, usufruit locatif ou mécanismes équivalents – pour financer leur logement et leur prise en charge dans le grand âge ; expérimenter les prêts à taux zéro, notamment à l'arrivée d'un nouvel enfant, et les garanties publiques aux primo-accédants sans soutien familial ; lutter contre les inégalités sociales par une plus grande redistribution

Un autre enjeu décisif tiendra à la place prise par les technologies dans l'organisation même de nos existences. Si les outils d'IA deviennent les coordinateurs de nos vies personnelles et professionnelles, ils devront être pensés comme des **infrastructures essentielles du quotidien**, à l'instar des télécommunications, de l'énergie ou de l'eau, et non comme de simples services commerciaux. Cela supposera de développer des IA souveraines, maîtrisées dans leurs infrastructures, leurs modèles et leurs conditions d'usage, afin d'en garantir la gouvernance, la protection des données et des conditions d'accès universel. Mais l'enjeu dépasse la seule régulation technique : si une part croissante des décisions individuelles est déléguée à des systèmes algorithmiques, c'est la **souveraineté cognitive** des individus qui est en jeu.

L'État devra anticiper de nouvelles formes de vulnérabilité numérique en permettant au citoyen de disposer d'un interlocuteur humain, d'un droit à l'explication des décisions algorithmiques et la transparence des critères de recommandation. Ces garanties sont la condition minimale pour que la numérisation de la vie sociale ne crée ni exclusion, ni dépendance, ni manipulation.

L'enjeu de l'éducation ne sera plus seulement de transmettre des connaissances, mais d'apprendre à s'orienter dans un monde saturé d'informations, d'images et de réponses produites par l'IA. Cela supposera de réaffirmer les savoirs fondamentaux – lire, écrire,

compter, raisonner, connaître l'histoire et les sciences – tout en formant des citoyens capables de vérifier une information, d'exercer leur propre jugement, de coopérer, d'expérimenter et de confronter les points de vue[1]. Immenses défis à concilier…

À mesure que les écrans et les outils numériques occuperont davantage de place dans nos vies, la question ne sera plus seulement celle de leurs usages mais de leurs effets sur notre manière d'habiter le monde. Santé mentale, sédentarité, addictions, alimentation, rapport au plaisir et à l'intimité : ces dimensions pourraient devenir des enjeux centraux des politiques publiques.

Dans une société marquée par la progression de la sédentarité, des troubles psychiques et des addictions, les **pouvoirs publics devraient inscrire la préservation des capacités physiques, psychiques et relationnelles des individus tout au long de la vie parmi les objectifs transversaux des politiques publiques**. Cela suppose d'investir davantage dans la prévention, l'activité physique, l'éducation à l'alimentation, la santé mentale et les pratiques artistiques et culturelles, en les considérant comme des déterminants essentiels de l'autonomie individuelle et de la cohésion sociale.

Dans des sociétés où les parcours seront plus individualisés et les appartenances traditionnelles plus fragiles, les rites et moments collectifs pourraient retrouver une fonction essentielle. Qu'ils marquent l'entrée dans l'âge adulte, l'engagement citoyen, l'union, la retraite ou le deuil, ils inscrivent les trajectoires personnelles dans une histoire commune. À l'heure où les interactions numériques nous rassemblent souvent en audiences plus qu'en communautés, ces moments partagés peuvent recréer des lieux d'appartenance réelle. Les réinventer, dans la vie civique, culturelle, sportive ou associative, serait une manière de redonner corps au lien social.

Cette aspiration à faire communauté ne relève pas seulement du registre symbolique : elle trouve déjà des points d'appui concrets dans la société française. L'appétit pour l'engagement, l'entraide et le partage est réel, même lorsqu'il demeure dispersé ou peu institutionnalisé[2]. L'engagement pourrait devenir l'un des grands lieux de rencontre entre générations, milieux sociaux et territoires, à condition d'être reconnu comme une contribution réelle à la vie commune et non comme un seul supplément d'âme.

[1] Voir le chapitre « Administration et services publics » et le Complément 11, disponible sur le site du HCSP.

[2] Chiffres *Destin Commun*, 2026 : 46 % des Français ont déjà prêté ou emprunté un objet ; 38 % pratiqué le covoiturage ; 27 % participé à des activités de nettoyage collectif ; 24 % fait du soutien scolaire ; 13 % participé à des maraudes. Voir Destin Commun (2026), « Comm'un Français », plateforme de données, issues de l'étude *Fierté française. Au-delà du mythe d'un pays fragmenté*, janvier.

2.3. Construire les conditions d'une vie habitable sur l'ensemble du territoire

À l'horizon 2050, la contrainte climatique sera devenue un facteur de réorganisation territoriale autant que les dynamiques économiques. Certains territoires côtiers ou de plaine seront soumis à des risques d'inhabitabilité. Des flux migratoires externes et internes commenceront à redessiner la géographie des besoins. La question ne sera plus de savoir où les Français veulent vivre, mais dans quelles conditions ils pourront encore le faire. Répondre à cette question supposera d'avoir anticipé, en investissant – bien avant que les tensions soient visibles – dans un modèle territorial plus équilibré : des villes moyennes et petites renforcées, des bassins de vie mieux articulés, des espaces naturels mieux protégés.

Les projections démographiques donnent la mesure du défi.

La moitié de la croissance attendue du nombre de ménages se concentrerait dans quelques zones d'emploi – essentiellement l'arc atlantique, les métropoles du Sud et quelques grands pôles urbains –, tandis qu'une large partie du territoire verrait son nombre de ménages stagner ou décroître (voir Figure 2 *infra*). Cette géographie peut encore être infléchie par les choix publics.

L'enjeu pourrait moins être d'accroître les capacités de déplacement que de réduire les mobilités contraintes. La proximité quotidienne, l'accès aux services essentiels, aux espaces naturels, aux équipements collectifs et aux lieux de sociabilité deviendraient un critère structurant de l'organisation territoriale et de la qualité de vie. Cette exigence s'accompagnerait d'une attention accrue à la qualité des espaces publics et à la sécurité du quotidien : éclairage, entretien, accessibilité, présence de commerces et d'activités contribuant à faire vivre les quartiers et les centres-bourgs. Cette organisation suppose des investissements substantiels dans les infrastructures de mobilité décarbonée (ferroviaire et cyclable) comme dans les usages (covoiturage, autopartage), permettant de connecter ces territoires aux pôles économiques sans recours exclusif à l'automobile individuelle.

Le **territoire national pourrait être réorganisé sur une logique polycentrique, fondée sur des villes moyennes renforcées et des bassins de vie mieux connectés**, en orientant durablement les investissements publics, les transports, les services, les équipements et le numérique vers les territoires intermédiaires aujourd'hui sous-équipés. Cela contribuerait à réduire la polarisation résidentielle et ses effets en termes de congestion, de pression foncière et d'inégalités d'accès.

Figure 2 – Évolution projetée du nombre de ménages par zone d'emploi entre 2020 et 2050

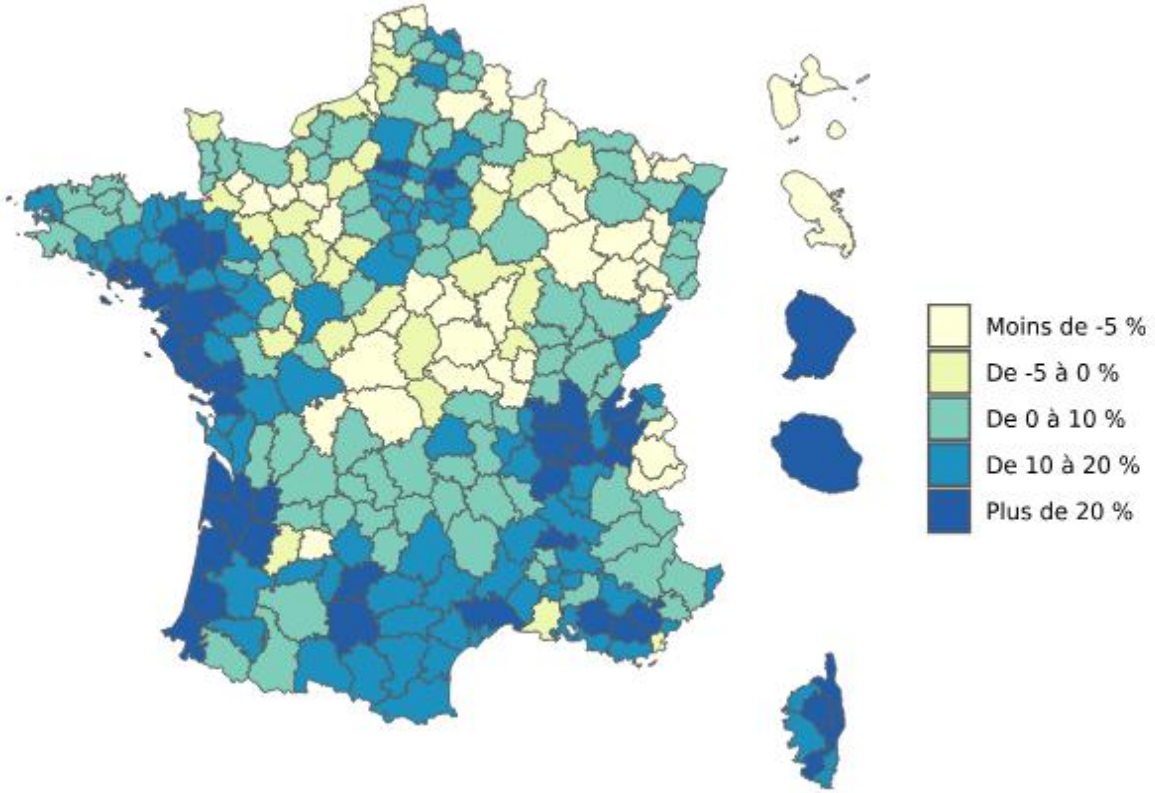

Note : selon l'Insee, une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Lecture : une valeur positive indique une progression du nombre de ménages sur la période ; une valeur négative une contraction.

Source : SDES, Besoins en logements à horizon 2030, 2040 et 2050, juin 2025 (scénario central de population)

Cette orientation n'est pas sans précédent institutionnel : les Contrats de plan État-région, les programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain »[1] en sont des amorces. Ce qui leur fait défaut n'est pas la qualité des dispositifs mais leur cohérence d'ensemble. Faute d'une hiérarchie assumée des priorités d'investissement, ces outils s'additionnent sans se renforcer. C'est ce choix d'une hiérarchie explicite des priorités territoriales qui conditionne la réussite de l'ambition polycentrique.

[1] Les contrats de plan État-région sont des accords pluriannuels par lesquels l'État et les régions cofinancent des projets structurants pour les territoires. Lancé en 2018, le programme « Action cœur de ville » aide les villes moyennes à revitaliser leur centre en intervenant sur le logement, les commerces, les espaces publics, les mobilités ou encore les services. Le programme « Petites villes de demain » accompagne les petites communes de moins de 20 000 habitants qui jouent un rôle important pour les habitants des communes alentour, afin de renforcer leur centre-ville, leurs services et leur attractivité.

À l'horizon 2050, les contraintes climatiques deviendront un facteur déterminant des dynamiques territoriales. Les projections les plus vraisemblables prévoient pour la France une augmentation des températures moyennes de l'ordre de 2 à 3 °C par rapport aux niveaux préindustriels, avec une multiplication des épisodes extrêmes. Ces évolutions modifieront progressivement les conditions d'habitabilité et l'attractivité relative des territoires[1].

Elles s'accompagneront de déplacements de population importants, à l'intérieur du territoire national mais aussi à l'échelle européenne et internationale, d'origine climatique, économique et géopolitique. L'ampleur de ces flux pourrait dépasser ce que l'Europe a connu jusqu'ici. L'accueil de ces populations deviendra un enjeu d'aménagement, de logement, d'intégration et de cohésion sociale à part entière. La manière dont les territoires français accueilleront ces migrations, sans reproduire les dynamiques de ségrégation spatiale qui ont fragilisé les grandes métropoles, sera l'un des défis structurants à l'horizon 2050.

À l'horizon 2050, une large partie du parc actuel aura dû être adaptée aux contraintes climatiques et démographiques : rénovation énergétique, adaptation aux grandes chaleurs, gestion de l'eau, accessibilité, adaptation au vieillissement. Ces transformations constitueront moins un choix qu'une nécessité. Plus profondément, il s'agira de penser l'habitat non pas unité par unité, mais à l'échelle du quartier et du bâtiment collectif : comme une infrastructure relationnelle, conçue pour préserver et enrichir le lien social autant que pour abriter.

À l'horizon 2050, **les pouvoirs publics devront adapter durablement le parc de logements aux réalités du vieillissement, des nouvelles structures familiales et des contraintes climatiques** : rénovation thermique massive, adaptation à la perte d'autonomie, diversification des typologies et modularité pour des parcours résidentiels plus longs et moins linéaires.

Par ailleurs, **les formes d'habitat permettant de concilier autonomie individuelle et vie collective devront être généralisées**. Ce qui relevait encore de l'innovation en 2035 devra constituer en 2050 une réponse courante au vieillissement, à la solitude et à la transformation des structures familiales. Les pouvoirs publics pourront notamment s'inspirer des modèles suisse et américain, en adaptant les statuts juridiques et les prêts immobiliers à ces formes d'habitat[2].

[1] Voir le chapitre « Environnement ».

[2] Les modèles suisse des coopératives d'habitation et américain des *Accessory Dwelling Units* (ADU), petites unités autonomes aménagées sur une propriété existante, constituent deux exemples de formes d'habitat conciliant autonomie individuelle et vie collective. Leur diffusion supposerait d'adapter les statuts juridiques et les modalités de financement à ces formes d'habitat.

À l'horizon 2050, les transformations climatiques, numériques et démographiques pourraient rendre nécessaire l'émergence d'un principe juridique nouveau : celui d'habitabilité. Développé par des philosophes du vivant comme Baptiste Morizot et des juristes comme Laurent Neyret[1], ce principe désigne ce qui rend possible une vie humaine digne sur un territoire donné – non seulement l'accès à un toit, mais aussi l'accès à une eau saine, à un air respirable, à des liens sociaux, à des espaces naturels de proximité, à des lieux de culture et de rencontre. Il s'agirait d'une « valeur protégée » de niveau constitutionnel, au même titre que la liberté ou la dignité.

Ce principe aurait des conséquences concrètes. Il permettrait de soumettre les projets d'urbanisme, d'aménagement et de politique numérique à un test d'habitabilité plutôt qu'à une série de procédures déconnectées les unes des autres : une décision qui dégraderait durablement les conditions d'une vie commune – fermeture d'un service public de proximité, construction d'un lotissement sans espaces collectifs, algorithme appauvrissant l'accès à la culture – pourrait être contestée en droit, de même qu'une décision empêchant un projet améliorant les conditions de vie pour un motif formel ou insuffisant dans la balance des intérêts publics – fermeture d'un lieu d'intérêt majeur faute de possibilité de mise aux normes par exemple.

L'habitabilité deviendrait ainsi le fondement juridique des politiques relatives aux lieux de vie : plutôt que juger la validité d'un projet à une série de normes et de procédures prises isolément et de façon parfois contradictoire (la mixité sociale, les normes environnementales, les normes de sécurité, d'accueil du public, de conservation du patrimoine, etc.), les pouvoirs publics seraient amenés à se prononcer sur l'intérêt global d'un tel projet au vu de son impact sur l'habitabilité.

Les pouvoirs publics devraient inscrire l'habitabilité comme principe juridique dans le droit de l'urbanisme et de l'environnement. À l'horizon 2035, l'objectif serait d'en faire un critère opposable dans les décisions de planification territoriale. À l'horizon 2050, cette jurisprudence consolidée pourrait nourrir une révision juridique conduisant à revoir profondément le droit de l'urbanisme, pour le sortir d'une logique de cumul sans fin de normes sociales, environnementales ou architecturales et l'amener vers un test synthétique d'habitabilité. Loin d'empêcher la résorption de la crise du logement, cette réforme permettrait au contraire de juger pragmatiquement de l'intérêt collectif des projets urbains, en facilitant l'expérimentation, l'adaptation aux besoins locaux et en encourageant l'administration à exercer, dans un cadre légalement défini, un pouvoir d'appréciation dans sa décision.

[1] Morizot B. et Neyret L. (2026), *Liberté, dignité, habitabilité. Donner au siècle la valeur qui lui manque*, Paris, Gallimard, coll. « « Tracts/Gallimard ».

Conclusion

Ce chapitre est parti d'un constat simple : les modes de vie des Françaises et des Français se sont transformés plus vite que les cadres collectifs pensés pour les accompagner. Face à l'effritement des liens, à l'appauvrissement de l'attention et à l'inadaptation croissante des lieux de vie, nous avons cherché les ressorts d'une remobilisation – non dans la nostalgie d'un monde d'avant, mais dans le réinvestissement des lieux et des expériences partagées, épaisseur du temps face à une accélération qui désagrège autant qu'elle relie.

À l'horizon 2035, l'urgence est d'agir sur des tendances qui, laissées sans réponse, risquent de creuser durablement les fractures sociales, territoriales et générationnelles. À l'horizon 2050, l'enjeu se déplace : il ne s'agira plus seulement d'adapter les politiques existantes, mais de redéfinir les conditions d'une vie commune soutenable, ce à quoi la notion d'habitabilité, comme principe juridique et politique, pourrait contribuer. Ce double mouvement – tenir le présent, préparer la refondation – est ce que ce chapitre a cherché à poser. C'est à cette condition que l'épaisseur des corps, des lieux, du temps pourra être autre chose qu'une nostalgie.

Trois propositions clés pour 2035 et 2050
Préserver la liberté des esprits et la possibilité des liens. La solitude, l'appauvrissement cognitif et le repli sur soi sont en partie le produit de choix de conception que les pouvoirs publics peuvent contester. Cela suppose d'adopter une première loi-cadre sur l'économie de l'attention, articulée autour de la transparence des algorithmes de recommandation, de l'interdiction des mécanismes d'addiction à destination des mineurs de moins de 15 ans et de l'intégration d'indicateurs de santé attentionnelle aux politiques de santé publique. Une seconde loi-cadre consacrée à la souveraineté culturelle viserait à préserver la diversité de la création et de l'information, à protéger les auteurs et les créateurs face aux effets de l'IA générative, à soutenir les lieux culturels de proximité et à limiter les effets de concentration des grandes plateformes numériques.
Adapter les droits sociaux et familiaux à la diversification des liens et des structures familiales. Les solidarités ordinaires se réinventent – coparentalité choisie, liens amicaux structurants, familles recomposées – mais le droit de la famille et de la protection sociale, ainsi que les règles d'héritage et de transmission, reposent encore largement sur le modèle du couple et de la famille nucléaire. Faire évoluer certains droits fiscaux et reconnaître juridiquement les nouveaux liens de solidarité permettrait d'accompagner ces transformations plutôt que de les ignorer.
Inscrire l'habitabilité comme principe juridique. À l'horizon 2050, les transformations climatiques, démographiques et numériques rendront nécessaire un critère de synthèse capable de dépasser l'empilement actuel de normes sectorielles. Faire de l'habitabilité un critère juridique dans les décisions de planification territoriale permettrait de redonner cohérence et lisibilité à l'ensemble des politiques de modes et de lieux de vie.

Annexe

Composition du groupe de travail sur les modes et lieux de vie

Chefs de chapitre

Fabrice Aubert, directeur général adjoint de Nexity, maître des requêtes au Conseil d'État

Constance Rivière, directrice générale du Palais de la Porte Dorée, conseillère d'État

Rapporteurs

Sarah Bronsard et **Mattéo Torres**, conseillers transversaux, HCSP

Membres du groupe de travail

Rachid Benzine, politologue et enseignant

Damien Botteghi, directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

Gaëtan Bruel, président du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

Tara Heuzé-Sarmini, enseignante, fondatrice de Règles élémentaires

Aymeril Hoang, directeur de EuroCommons, groupe Caisse des Dépôts

Marie Lavandier, présidente du Centre des monuments nationaux

Laurence de Nervaux, directrice générale de Destin Commun

Aton Soumache, producteur de cinéma

Directeur de la publication
Clément Beaune, Haut-commissaire
Directeur de la rédaction
Antonin Aviat, Haut-commissaire adjoint
Secrétaires de rédaction
Gladys Caré, Éléonore Hermand
Contact
Matthias Le Fur, directeur du service Édition/Communication/Événements
06 10 56 56 75, matthias.lefur@strategie-plan.gouv.fr

HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN

Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE 2035 2050

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU HAUT-COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET AU PLAN SUR :

strategie-plan.gouv.fr

@strategieplan

Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan

@strategieplan

@StrategiePlan

StrategieGouv

Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Il éclaire les choix collectifs sur les enjeux démographiques, économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, technologiques et culturels, dans un cadre national et européen.
France Stratégie et le Haut-commissariat au Plan deviennent le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan.

HAUT-COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET AU PLAN – 20, AVENUE DE SÉGUR – TSA 90725 – 75334 PARIS CEDEX 07 TÉL. +(33)1 42 75 60 00